

Contrôleurs des Finances Publiques CAPN n° des 28 et 29 Mars 2012

1. Mouvement spécifique sur postes

21 postes comptables avaient été sélectionnés lors de la CAPN des 25 et 26 février 2012

Ce mouvement était ouvert aux agents des 2 filières et 76 collègues ont candidaté (66 GP et 10 FF). Une priorité étant accordée aux agents de la filière Gestion Publique, aucun agent de la filière fiscale n'a pu obtenir satisfaction. 10 dossiers ont été déclarés irrecevables.

F.O.-DGFIP est intervenu pour que les critères de recevabilité des demandes soient appréciés à la date réelle du mouvement, soit au 1er juillet 2012, et non au 1er janvier 2012. Dans la droite ligne de cette revendication, nous avons défendu la demande d'un collègue pour le poste comptable de Pierrefontaine les Varans. Le dossier était, hélas, irrecevable car cet agent a été titularisé au 1^{er} mars. Malgré notre intervention, l'administration est restée campée sur ses positions pénalisant l'agent et le poste comptable concerné. Malheureusement nous étions encore bien seuls sur cette position ...

4 emplois resteront donc vacants à l'issue de ce mouvement dans les postes comptables suivants :

- ⇒ Trésorerie de Pierrefontaine les Varans (Doubs 25)
- ⇒ Trésorerie de Saint-Béat-Cierp (Haute-Garonne 31)
- ⇒ Trésorerie St-Dizier Ets Hospitaliers et OPHLM (Haute-Marne 52)
- ⇒ Trésorerie Chevillon (Haute-Marne 52)

F.O.-DGFIP n'a pu voter POUR et s'est abstenu lors du vote de ce mouvement spécifique, au motif que l'administration n'a pas souhaité faire évoluer des règles, à nos yeux trop rigides.

Ce carcan laisse des emplois vacants dans ces postes comptables, des agents en difficulté soumis à des conditions de travail dégradées. Au final, il ne donne pas satisfaction à la totalité de nos collègues. Les autres organisations syndicales se sont opposées à ce mouvement et ont voté contre.

- ✓ **F.O.-DGFIP** a toujours soutenu ce mouvement pour la pérennisation du maillage territorial gage d'un service public de qualité.
- ✓ **F.O.-DGFIP** revendique le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.
- ✓ **F.O.-DGFIP** continuera à demander le classement d'un poste même si le département présente un « sureffectif » théorique global.
- ✓ **F.O.-DGFIP** exige que les critères de recevabilité des demandes soient appréciés à la date réel du mouvement.

2. Révision de notes 2011 Activité 2010

Les 20 dossiers prévus sont passés devant la commission. L'administration a accepté de revoir ses positions en procédant à 6 augmentations de note. **F.O.-DGFIP** a obtenu 2 augmentations de note à + 0,06 et 2 augmentations de note à + 0,02. Nous avons voté pour les relèvements et contre lorsque la demande de l'agent n'était pas satisfaite.

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAP Nationale

Sylvie SERRE – Philippe CINQ – Philippe CANE – Sébastien DESCHAMPS
Jacques REGNIER – Marie-Anne LE BAIL Expert : Pascaline KERHOAS

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

À l'ordre du jour de cette CAPN, figure le mouvement spécifique sur postes. En effet, rappelons que ce type de mutation est destiné à des postes comptables qui font l'objet d'une vacance d'emploi structurelle due à leur isolement géographique ou à la cherté de la vie.

Ce type de mutation est donc le seul moyen d'assurer la couverture de l'effectif pour au moins deux ans lorsque l'on trouve un candidat pour le poste.

F.O.-DGFIP souhaite également rappeler ses revendications :

- ✓ **F.O.-DGFIP** a toujours soutenu ce mouvement pour la pérennisation du maillage territorial gage d'un service public de qualité.
- ✓ **F.O.-DGFIP** revendique le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.
- ✓ **F.O.-DGFIP** continuera à demander le classement d'un poste même si le département présente un « sureffectif » théorique global.
- ✓ **F.O.-DGFIP** exige que les critères de recevabilité des demandes soient appréciés à la date réelle du mouvement.

Ces revendications correspondent aux attentes des agents, les statistiques de ce mouvement l'attestent :

76 candidats pour 21 postes comptables proposés et seuls 4 postes ne seront malheureusement pas pourvus. Le succès de ce mouvement conforte les revendications de **F.O.-DGFIP** et permet à nos collègues, toutes filières confondues, d'obtenir satisfaction et une mutation parfois attendue depuis plusieurs années.

Enfin, en assouplissant les règles de sélection des postes comptables offerts au mouvement spécifique vous permettrez à l'avenir, d'améliorer les conditions de travail de nos collègues dans ces postes comptables durement touchés par les vacances et les suppressions d'emplois.

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP